

Relations presse :
Christel Lerouge
Tél. : 01 47 54 50 71

Relations investisseurs:
Vincent Biraud
Tél. : 01 47 54 50 87

Ce communiqué ne peut pas être diffusé aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Succès de l'augmentation de capital

Capgemini lève 505,8 millions euros dans le cadre de son augmentation de capital lancée ce jour pour le financement de l'acquisition d'IGATE

Paris, le 9 juin 2015 - Capgemini a fixé les modalités définitives de l'augmentation de capital par placement privé lancée ce jour et portant sur 6 700 000 actions nouvelles, soit 4,05% de son capital avant l'opération¹. Le prix de souscription s'est élevé à 75,50 euros par action, soit une décote de 2,4% par rapport au cours moyen pondéré des volumes de la journée du 9 juin 2015.

L'augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'acquisition d'IGATE a été largement souscrite, illustrant la confiance des investisseurs dans la stratégie conduite par Capgemini.

Le règlement-livraison et l'admission des nouvelles actions sur Euronext Paris (sur la même ligne que les actions Cap Gemini existantes (Code ISIN FR0000125338)) devraient intervenir le 12 juin 2015.

L'augmentation de capital a été dirigée par Morgan Stanley et BNP Paribas en qualité de Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, Crédit Agricole CIB et HSBC en qualité de Chefs de File et Teneurs de Livre Associés et Citigroup, CM-CIC Securities, Goldman Sachs et SMBC Nikko en qualité de co-Chefs de File.

A propos de Capgemini

Fort de plus de 145 000 collaborateurs et présent dans plus de 40 pays, Capgemini est l'un des leaders mondiaux du conseil, des services informatiques et de l'infogérance. Le Groupe a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de 10 573 millions d'euros. Avec ses clients, Capgemini conçoit et met en œuvre les solutions business et technologiques qui correspondent à leurs besoins et leur apporte les résultats auxquels ils aspirent. Profondément multiculturel,

¹ Sur une base de 165 435 126 actions composant le capital social

Capgemini revendique un style de travail qui lui est propre, la « [Collaborative Business Experience™](#) », et s'appuie sur un mode de production mondialisé, le « [Rightshore®](#) ». Plus d'informations sur : www.capgemini.com

Rightshore® est une marque du groupe Capgemini

AVERTISSEMENT

Ce communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public dans un quelconque pays.

Ce communiqué ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'une offre de vente ou de souscription de valeurs mobilières en France. Les valeurs mobilières, objet du présent communiqué ne peuvent être et ne seront pas offertes au public en France, sauf à des investisseurs qualifiés et/ou à un cercle restreint d'investisseurs, chacun, agissant pour leur propre compte, tels que définis et conformément aux articles L. 411-2 et D. 411.1 à D. 411-3 du Code monétaire et financier.

Le présent communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes qui sont (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« Ordonnance »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « Personnes Concernées »). Ce communiqué est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent communiqué fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.

Ce communiqué a été préparé sur la base du fait que l'offre des valeurs mobilières objet de ce communiqué sur le territoire de tout Etat Membre de l'Espace Economique Européen ("EEE") ayant transposé la Directive Prospectus (2003/71/CE) (chacun étant dénommé "Etat Membre Concerné") sera réalisée dans le cadre d'une dispense à l'obligation de publier un prospectus au titre de la Directive Prospectus, telle que transposée dans l'Etat Membre Concerné. Par conséquent, toute personne offrant ou ayant l'intention d'offrir dans l'Etat Membre Concerné les valeurs mobilières qui font l'objet du placement privé envisagé dans ce communiqué ne pourra le faire que dans des circonstances ne faisant naître aucune obligation pour Capgemini ou pour l'un des Chefs de File et Teneurs de Livres Associés en charge du placement des valeurs mobilières, objet du présent communiqué, de publier un prospectus en vertu de l'Article 3 de la Directive Prospectus, tel que modifié par la Directive Prospectus Modificative (2010/73/UE) en relation avec cette offre. Ni Capgemini ni les Chefs de File et Teneurs de Livres Associés en charge du placement des valeurs mobilières, objet du présent communiqué, n'ont autorisé, ni n'autoriseront, la réalisation de toute offre des valeurs mobilières, objet du présent communiqué dans des circonstances faisant naître une obligation pour Capgemini ou pour tout Chef de File et Teneur de Livre Associé de ces valeurs mobilières de publier un prospectus dans le cadre de cette offre.

Ce communiqué est une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus pour les besoins des mesures applicables transposant la Directive 2003/71/EC.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre Etat. Les valeurs mobilières ne pourront être vendues ou offertes aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Capgemini n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque

offre publique de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Ce communiqué ne peut pas être diffusé aux Etats-Unis.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Ce communiqué ne peut pas être diffusé au Canada, en Australie ou au Japon. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Dans le cadre du placement, Morgan Stanley, BNP Paribas, Crédit Agricole CIB et HSBCainsi que l'un quelconque de leurs affiliés respectifs, agissant en qualité d'investisseurs pour leur propre compte, pourraient acquérir des actions Cap Gemini pour leur propre compte et en cette qualité conserver, acquérir ou céder pour leur propre compte lesdites actions. En outre, ils pourraient conclure des conventions de financement et des contrats de swaps avec des investisseurs pour les besoins desquels ils pourraient acquérir, détenir ou céder des actions Cap Gemini. Ils n'ont pas l'intention de communiquer sur ces investissements ou transactions autrement qu'en conformité avec les éventuelles obligations légales ou réglementaires applicables.

Morgan Stanley, BNP Paribas, Crédit Agricole CIB et HSBC agissent pour le compte de Capgemini exclusivement dans le cadre du placement et ne peuvent être tenus à l'égard d'un quelconque tiers de fournir la même protection qu'à l'un quelconque de leurs clients ou de fournir des conseils dans le cadre de toute offre d'actions Cap Gemini.